



ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE - OMVG

PROJET DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DANS LE BASSIN VERSANT DU FLEUVE KAYANGA-GEBA

RAPPORT D'EVALUATION

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le Directeur de la Facilité Africaine de l'Eau.

TABLE DES MATIERES

| | Page |
|--|-------------|
| <i>Liste des tableaux et annexes</i> | <i>ii</i> |
| <i>Equivalences monétaires</i> | <i>ii</i> |
| <i>Liste des sigles et abréviations</i> | <i>ii</i> |
| <i>Matrice du Cadre logique du projet</i> | <i>iii</i> |
| RESUME EXECUTIF | vi |
| 1. CONTEXTE | 1 |
| 1.1 Origine du Projet | 1 |
| 1.2 Priorités sectorielles | 2 |
| 1.3 Définition du problème | 2 |
| 1.4 Objectifs | 3 |
| 1.5 Bénéficiaires et acteurs | 4 |
| 2. DESCRIPTION DU PROJET | 4 |
| 2.1 Résultats à long terme | 5 |
| 2.2 Résultats à moyen terme | 5 |
| 2.3 Réalisations | 5 |
| 2.4 Activités | 6 |
| 2.5 Risques | 9 |
| 2.6 Coûts et plan de financement | 10 |
| 3. MISE EN ŒUVRE | 11 |
| 3.1 Donataire | 11 |
| 3.2 Modalités de mise en œuvre et capacités | 11 |
| 3.3 Plan de performance | 12 |
| 3.4 Calendrier d'exécution | 12 |
| 3.5 Acquisitions | 12 |
| 3.6 Modalités de décaissement | 14 |
| 3.7 Comptabilité et Audit | 14 |
| 3.8 Suivi, évaluation et rapports | 15 |
| 4. BENEFICES DU PROJET | 15 |
| 4.1 Efficacité et Efficience | 15 |
| 4.2 Durabilité | 15 |
| 5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS | 16 |
| 5.1 Conclusions | 16 |
| 5.2 Recommandations | 16 |

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Carte de situation du bassin hydrographique du fleuve Kayanga-Geba
Annexe 2 : Coûts détaillés du Projet
Annexe 3 : Calendrier d'exécution du Projet
Annexe 4 : Prises de vue sur le Geba
Annexe 5 : Organisation institutionnelle et capacités managériales de l'OMVG

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Liste des acquisitions pour la réhabilitation du réseau hydrométrique
Tableau 2 : Renforcement des capacités - ateliers et séminaires
Tableau 3 : Mise en place de la CEP et besoins de gestion
Tableau 4 : Coûts estimatifs du projet par composante (Euros)
Tableau 5 : Coûts estimatifs du projet par catégories de dépenses
Tableau 6 : Sources de financement
Tableau 7 : Dispositions relatives aux acquisitions
Tableau 8 : Calendrier de décaissement

EQUIVALENCES MONETAIRES

(Novembre 2008)

1 UC = 1.09 Euro
1 UC = 765 ,27 FCFA
1 Euro = 655,957 FCFA

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|--------|---|
| ADCP | Acoustic Doppler Current Profiler |
| APD | Etude d'Avant-projet Détaillé |
| APS | Etude d'Avant-projet Sommaire |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| CE | Communauté Européenne |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CFN | Consultation Fournisseurs Nationaux |
| CFI | Consultation Fournisseurs Internationaux |
| CEP | Cellule d'exécution du Projet |
| DSRP | Document Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| FAE | Facilité Africaine de l'Eau |
| GIRE | Gestion Intégrée des Ressources en Eau |
| GRET | Gestion Transfrontalière des Ressources en Eau |
| LR | Liste Restreinte |
| NEPAD | Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique |
| OMVG | Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie |
| OMD | Objectifs de Millénaire pour le Développement |
| TDR | Termes De Références |

Matrice du cadre logique du Projet

| HIÉRARCHIE DES OBJECTIFS | RÉSULTATS ESCOMPTÉS | PORTÉE | INDICATEURS DE PERFORMANCE | CIBLES INDICATIVES ÉCHÉANCIER | HYPOTHÈSES / RISQUES |
|--|---|--|---|--|---|
| <u>Finalité</u> | <u>Impact</u> | <u>Bénéficiaires</u> | <u>Indicateurs d'impact</u> | <u>Progrès attendu et échéancier à long terme</u> | <u>Énoncés d'hypothèses</u> |
| <p>OBJECTIF GLOBAL Créer un environnement favorable à une gestion intégrée des ressources en eau de la Kayanga-Geba en vue de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie et réduire la pauvreté.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure utilisation des ressources en eau - Développement socio économique et préservation de l'environnement - Sécurité Alimentaire - Renforcement des institutions de gestion du bassin - Réduction de l'exode rural - Renforcement de l'intégration régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Etats membres - Populations rurales (54 0000 habitants) - Autorités régionales - Acteurs de développement | <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du revenu moyen des ménages - Amélioration des indicateurs de développement Durable | <ul style="list-style-type: none"> - Conditions de vie améliorées, - Réduction de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour - Augmentation du nombre des espèces fauniques et conservation de la flore - Gestion des ressources sans conflit | <p>Hypothèse : Consolidation des capacités de l'OMVG et disponibilité des fonds nécessaires pour le financement des projets d'exploitation des ressources.</p> <p>Risque : Les engagements pris par les Etats en faveur de l'OMVG ne sont pas tenus. Financements faibles et bailleurs des fonds pas suffisamment sensibilisés</p> <p>Atténuation : Opérationnalisation et redynamisation de la Commission Permanente des Eaux de l'OMVG - cadre de concertation régionale</p> |
| <u>But du projet</u> | <u>Résultats</u> | <u>Bénéficiaires</u> | <u>Indicateurs d'effets</u> | <u>Progrès attendu et échéancier à moyen terme</u> | <u>Énoncés d'hypothèses</u> |
| <p>OBJECTIFS SPECIFIQUES :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités institutionnelles et de gestion 2. Atténuer les effets sur la dégradation de l'environnement 3. Gérer de manière partagée les ressources et améliorer la gestion des conflits d'usage | <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Connaissance des ressources améliorées 1.2 Données disponibles 1.3 Echanges d'informations entre les états assurés 1.4 Capacités techniques et institutionnelles renforcées 1.5 Exploitation partagée des ressources en eau 2.1 Préservation de l'écosystème assurée 3.1 Affectation et utilisation des ressources entre les Etats membres et entre les différents secteurs améliorée | <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs, responsables techniques et politiques des trois Etats • Techniciens OMVG et Etats membres • Population, agriculteurs, pêcheurs et acteurs économiques | <ul style="list-style-type: none"> • Bonne coordination entre états membres • Plan GIRE élaboré • Densification et modernisation des réseaux de mesures • Augmentation de la production des exploitations agricoles • Augmentation du nombre d'espèces animaux aquatiques • Réduction de la longueur d'introduction de la | <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre de ménages touchés par l'insécurité alimentaire de 40 à 20 % • Augmentation attendue de la production agricole (Riz, mil et sorgho) en 2015 de 30% • Le nombre d'espèces d'animaux aquatiques va augmenter de 10% d'ici 2015 • La longueur de la langue salée passera à moins 100 km en 2015 • Meilleure couverture du | <p>Hypothèse : Bonne coordination et planification concertation pour la gestion des ressources partagées</p> <p>Risque : Faible adhésion des états du bassin au processus GIRE, lourdeur de gestion</p> <p>Atténuation : Renforcement de la concertation et implication des Etats dans l'exécution du Projet</p> |

| <u>Intrants et activités</u> | <u>Réalisations</u> | <u>Bénéficiaires</u> | <u>Indicateurs</u> | <u>Progrès attendus et échéancier à court terme</u> | <u>Énoncés d'hypothèses</u> |
|---|---|--|--|--|---|
| <p>Composante 1 : Elaboration du Plan de la GIRE de Kayanga-Geba</p> <p><u>Coût</u> : 792 300 Euros</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Procédures opérationnelles pour le recrutement d'un bureau des consultants mises en place - Collecte des données assurée - Inventaire et évaluation des ressources en eau réalisé - Planification et affectation des ressources assurées - Cadre opérationnel de GIRE mis en place - Plan GIRE préparé et approuvé par tous les acteurs - Cadre régional de concertation redynamisé | <ul style="list-style-type: none"> - Bureaux d'études - Autorités politiques - Décideurs, techniciens dans les Etats - Acteurs du secteur de l'eau, - Bailleurs de fonds - Les Techniciens de l'OMVG et des pays membres participant à l'étude | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de concertation régionale tenues - Validation des différentes phases de l'étude par les acteurs de 3 pays - Plan GIRE élaboré et validé | <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage étude : T0+11 - Collecte données T0+12 - Bilan et affectation des ressources par pays et par secteur d'activité T0+16 - Validation du plan GIRE T0+18 - Edition rapport GIRE T0+18 - Ateliers Bailleurs des fonds T0+23 | <p>Hypothèse : Forte implication des décideurs politiques, techniques et des acteurs des 3 Etats.</p> <p>Risques : Insuffisance de l'implication des décideurs et adhésion limitée des différents acteurs</p> <p>Atténuations : Bonne sensibilisation des différents acteurs dans les Etats membres et dynamisation des structures régionales et des plateformes de concertation prévues dans les textes de création de l'OMVG.</p> |
| <p>Composante 2 : Elaboration des études pour l'exploitation hydro agricole des ressources en eau de la Kayanga-Geba dans sa partie avale en Guinée Bissau.</p> <p><u>Coût</u> : 401 000 Euros</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Ressources exploitables en agriculture identifiées - Site d'implantation d'un ouvrage de collecte d'eau identifié - Etudes de faisabilité, APS, APD et d'exécution de l'ouvrage réalisées - Etudes Faisabilité, APS, APD et d'exécution pour l'installation d'un périmètre irrigué à partir des eaux mobilisées réalisées - Dossier bancable à | <ul style="list-style-type: none"> - Bureaux consultants - Population et agriculteurs du bassin en Guinée Bissau | <ul style="list-style-type: none"> - Etudes réalisées | <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage étude : T0+11 - Etudes Faisabilité T0+18 - Choix des sites, études APS et validation T0+19 - Etudes APD et d'exécution T0+22 - Préparation des rapports et des requêtes bancables T0+23 | <p>Hypothèse : Ressources en eau suffisantes et disponibles pour une exploitation agricole en Guinée Bissau</p> <p>Risques : Pas assez de ressources en eau pour envisager la mise en place d'un périmètre d'exploitation,</p> <p>Atténuations : Prévoir dans le plan GIRE une bonne affectation des ressources entre les Etats et selon les secteurs d'usage en vue de déterminer les quantités d'eau pouvant être utilisées pour satisfaire les besoins agricoles en Guinée Bissau</p> |

| | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|
| | soumettre à la recherche de financements élaboré | | | | |
| <p>Composante 3 : Renforcement des capacités du Secrétariat exécutif de l'OMVG et des techniciens des trois pays du bassin versant de la Kayanga-Geba</p> <p><u>Coût</u> : 301 400 Euros</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Réseau de mesures hydrométriques et piézométriques renforcés, densifiés, entretenus et réhabilités - Cadre de concertation mis en place et opérationnalisé - Formation des techniciens de l'OMVG et des pays membres assurée | <ul style="list-style-type: none"> - Décideurs, techniciens de l'OMVG et dans les Etats - Acteurs dans le secteur de l'eau - Bailleurs de fonds - structures de coordination à OMVG et dans les pays membres | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles stations des mesures installées - Nombre de techniciens formés - Nombre d'ateliers organisés - Nombre de réunions de concertation et de coordination tenues | <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition matériel de mesures T0+8 - Installation matériel de mesures T0+10 - Ateliers de concertation T0+16 - Ateliers de formation T0+12 et T0+14 | <p>Hypothèse : Les structures opérationnelles de l'OMVG et au niveau des Etats membres sont suffisamment renforcés pour faire face aux défis posés par la GIRE</p> <p>Risques : Capacités techniques et opérationnelles insuffisantes</p> <p>Atténuations : Ce risque sera atténué par les modules de formation prévus.</p> |
| <p>Composante 4 : Gestion du projet</p> <p><u>Coût</u> : 308 300 Euros</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Personnel de la CEP recruté - Véhicule tout terrain acquis - Mobilier de bureau et autres fournitures acquis - Cadre de gestion partenariale mis en place - Toutes les activités du projet mises en œuvre - Gestion financière saine | <ul style="list-style-type: none"> - Les techniciens de l'OMVG - Les techniciens des Etats membres - Le projet comme entité | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnel CEP - Fourniture acquise - Liste de personnes impliquées - Audit financière | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la CEP T0 - Mise en place du comité technique de suivi T0+1 - Nomination des points focaux T0+1 - Acquisition équipement et fournitures T0+5 - Mission de Supervision T0+9 - Mission d'audit T0+23 | |
| <p>Coût total du projet :</p> <p>1 803 000 Euros</p> | <p>Bailleurs de fonds (Euros):</p> <p>FAE : 1 585 000</p> <p>OMVG : 176 000</p> <p>Gouvernements : 42 000</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Etats membres - Populations rurales (540 000 habitants) - Autorités régionales - Acteurs de développement | <p>Sources d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports suivi et évaluation - Statistiques nationales - Rapport périodique d'avancement - Rapports et contrats de services - Rapport d'achèvement du projet | | |



PROJET DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DANS LE BASSIN VERSANT DU FLEUVE KAYANGA-GEBA

RESUME EXECUTIF

Origine du projet

1. La géographie et la vie économique des régions du sud-est du Sénégal et du nord-est de la Guinée-Bissau sont structurées par le fleuve Kayanga-Geba qui prend sa source en Guinée, traverse le sud du Sénégal, pour s'installer en Guinée Bissau, où il prend le nom de Rio Geba.
2. Les moyennes pluviométriques sur le bassin, sont en constante diminution surtout au niveau de la partie Sénégalaise et en Guinée Bissau où l'ensemble du bassin versant s'inscrit entre les isohyètes 750 - 900 mm. Ce déficit pluviométrique et les faibles volumes dérivés pour l'irrigation, ont contraint les autorités du Sénégal à construire un premier barrage sur la Kayanga au niveau de la confluence avec la rivière Anambé puis un deuxième à Niandouba. Les réserves des deux ouvrages sont respectivement estimées à 50 et 91 millions de m³.
3. La construction de ces ouvrages, combinée aux conditions climatiques difficiles, a engendré une diminution considérable des débits au niveau de la Guinée Bissau, ce qui a engendré des effets environnementaux négatifs et a affecté les activités agricoles développées sur les rives. Les effets directs constatés sont: i) la sédimentation du lit et la remontée d'une langue saline sur une longueur qui dépasse cent kilomètres, ii) la perturbation des écosystèmes avec la réduction de quelques espèces et le développement d'autres et surtout iii) la réduction des activités agricoles sur les rives au niveau de la partie aval en Guinée Bissau.
4. Sur le plan hydrologique et institutionnel la situation du bassin se caractérise par : i) l'inexistence de stations de mesure en Guinée, ii) l'inexistence de stations piézométriques sur l'ensemble du bassin, iii) l'insuffisance du réseau de mesure au Sénégal, iv) la dégradation de l'ensemble du système de suivi hydrométrique en Guinée Bissau, l'insuffisance de capacités institutionnelles pour prendre en considération l'ensemble des grands problèmes de gestion du bassin. Au niveau de trois Etats membres, les instances gouvernementales présentent encore des faiblesses dans les domaines de la gestion des ressources en eau et de l'environnement. Elles ne disposent pas de ressources suffisantes pour remplir correctement leur mission et leurs efforts privilégient les préoccupations nationales immédiates, sans se soucier des retombées régionales et des impacts écologiques.
5. Ce contexte a créé une situation de conflit pour l'utilisation des ressources en eau entre le Sénégal et la Guinée Bissau. Aussi, le Conseil des Ministres de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG) a jugé nécessaire de faire face à ces problèmes en approuvant les projets de conventions portant statut juridique des fleuves Kayanga-Geba et en chargeant l'OMVG d'assurer le développement et la Gestion intégrée des ressources en eau du fleuve.
6. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette orientation du Conseil des Ministres que le Secrétariat Exécutif de l'OMVG a sollicité l'appui financier de la Facilité Africaine de

l'Eau pour la réalisation du projet commun de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) du bassin de la Kayanga-Geba partagé par la Guinée, la Guinée Bissau et le Sénégal dont la l'exécution permettra de renforcer l'intégration économique des trois pays.

Le Projet

7. Le projet s'inscrit parfaitement dans les missions de la FAE et de l'OMVG en matière de GIRE Il a pour objectifs la gestion concertée et intégrée des ressources en eau du bassin de la Kayanga-Geba et le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des Etats membres du bassin. Il comprend les composantes suivantes :

- Elaboration du Plan de la GIRE dans le bassin versant du fleuve ;
- Préparation des études pour l'exploitation hydro agricole des ressources en eau du Geba en Guinée Bissau ;
- Renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'OMVG et des Etats membres ;
- Gestion de la mise en œuvre du projet.

8. L'exécution du projet durera 23 mois et les investissements correspondants sont estimés à 1 803 000 Euros. Le projet sera financé par le don de la FAE pour un montant de 1 585 000 Euros (88 % du coût total du projet), par l'OMVG pour un montant de 176 000 Euros (9,70% du coût du projet) et par les pays riverains du bassin pour un montant de 42 000 Euros (2,30% du coût du projet).

9. Au terme du projet, il est attendu : (i) un plan GIRE du bassin de la Kayanga-Geba (ii) un rapport de synthèse sur le cadre institutionnel d'une gestion concertée et partagée des ressources, (iii) un rapport d'étude des aménagements hydro-agricoles potentiels pour l'exploitation agricole des eaux du fleuve en Guinée Bissau, (iv) une meilleure connaissance des données hydrologiques, hydrogéologiques et piézométriques du bassin, (v) un renforcement des capacités des services techniques de l'OMVG et des Etats membres

Conclusions et recommandations

10. Le Projet consiste en un appui pertinent de la FAE à l'OMVG pour la GIRE du bassin de la Kayanga-Geba, afin de doter l'organisation des outils nécessaires pour assurer une gestion concertée et partagée du potentiel disponible, nécessaire pour assurer la durabilité de l'exploitation et éviter les conflits d'usage.

11. Le programme est bien justifié dans la mesure où il permet la création d'un environnement institutionnel et technique favorable en vue d'organiser la gestion intégrée et de favoriser le développement de la coopération entre les différents usagers.

12. Le Projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs du plan d'action de l'OMVG, et dans les axes prioritaires du programme opérationnel 2008-2010 de la FAE. Il contribuera ainsi à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire (2015) et de la Vision Africaine de l'Eau pour l'horizon 2025.

13. Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que la Facilité Africaine de l'Eau approuve un don n'excédant pas 1 585 000 Euros à l'OMVG pour financer le Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du bassin versant du fleuve Kayanga- Geba.

1 CONTEXTE

1.1 ORIGINE DU PROJET

1.1.1 L'OMVG qui regroupe actuellement la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Sénégal est une organisation régionale chargée de promouvoir, de coordonner et d'entreprendre les études et travaux d'aménagement des bassins des fleuves Gambie, Kayanga-Géba et Koliba-Corubal.

1.1.2 Le bassin versant de la Kayanga-Geba est un bassin transfrontalier partagé entre trois pays, la Guinée, le Sénégal et la Guinée-Bissau. Il se situe entre la latitude 12°31 et 13°09 N et la longitude 13°20 et 14°26 W, au sud du Sénégal et au nord de la Guinée-Bissau. Il est limité à l'est par le bassin versant de la Koulountou, affluent de la rive gauche de la Gambie et à l'ouest par celui de la Casamance.

1.1.3 Le bassin de la Kayanga/Geba a une superficie de 10 325 km² au niveau de la station de Bafata en Guinée Bissau et 1 640 km² à la frontière entre le Sénégal et la Guinée – Bissau. Depuis les années 70, une forte baisse piézométrique des nappes phréatiques dans tout le bassin pénalise fortement les débits d'étiage.

1.1.4 Sur l'ensemble de la région, la pluviométrie annuelle moyenne décroît assez régulièrement du sud vers le nord, passant, de 1 424 mm dans la région de Gabu (Guinée-Bissau) à 790 mm dans la région de Tambacounda (Sénégal). Les régions les moins arrosées sont également celles où la pluviométrie est la plus irrégulière. Les moyennes annuelles prennent les valeurs de 1 424 mm à Bafata, 1 375 mm à Gabu, 1 164 mm à Picthe, 985 mm à Vélingara et 790 mm à Tambacounda.

1.1.5 L'Anambé est un affluent de la Kayanga qui draine un bassin versant de 1 100 km² avec un fond de vallées constitué de sols hydromorphes inondés pendant trois à quatre mois. Il draine une cuvette servant de retenue au barrage situé à 300 m en aval du barrage de la confluence dans le territoire sénégalais, ayant une réserve d'environ 50 millions m³.

1.1.6 Plus au nord, et dans la partie Sénégalaise, le barrage de Niandouba est érigé sur le cours principal de la Kayanga, à environ 35 km de la ville Vélingara (Sénégal). Il s'agit d'un ouvrage en terre d'une hauteur maximale de 18 m et d'une longueur totale de 1 320 m, disposant d'une réserve utile de 85 millions m³.

1.1.7 Au niveau de la Guinée Bissau, les rivières Kayanga-Geba et Corubal représentent la principale source des eaux de surface. Bien que l'écoulement dans le Geba soit irrégulier en saison sèche, le débit d'étiage, fourni par les résurgences diffuses arrive difficilement à assurer le débit écologique nécessaire pour la conservation des espèces aquatiques du Geba (hippopotames et autres). Les préoccupations portent sur la disponibilité de l'eau pour l'alimentation des populations, l'abreuvement du bétail, les besoins agricoles et pour assurer le débit écologique nécessaire pour préserver l'écosystème de la région.

1.1.8 Le programme « Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le bassin versant du fleuve Kayanga-Geba » vise l'amélioration de la connaissance des ressources de la Kayanga et la mise en place des outils de base pour une gestion transfrontalière intégrée et concertée des ressources en eau afin de permettre aux populations riveraines de vivre en harmonie avec leur environnement et de leur assurer un développement durable. Le projet permettra entre autres l'amélioration de la gestion des ressources en eau et des écosystèmes du bassin versant en vue de garantir les conditions optimales d'utilisation des ressources par l'ensemble des pays du bassin versant.

1.1.9 Le projet s'inscrit parfaitement dans la mission de l'OMVG portant entre autres, sur la recherche de moyens financiers et techniques pour la mise en valeur des potentialités de ses bassins hydrographiques dans les domaines de l'agriculture, de l'approvisionnement en eau pour divers usages, de l'énergie et de l'environnement. Il s'agit d'un projet commun à trois pays membres de l'OMVG (Guinée, Guinée Bissau et Sénégal) dont la réalisation permettra de renforcer, l'intégration socio-économique de ces trois Etats.

1.1.10 A l'issue du projet, l'OMVG organisera une Table Ronde de bailleurs de fonds afin de mobiliser les financements nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'action de GIRE et du programme d'aménagement hydro-agricole.

1.1.11 Le Projet s'insère aussi dans les domaines d'intervention de la Facilité Africaine de l'Eau, pour aider les pays membres régionaux dans la mise en œuvre de la vision Africaine de l'eau. Il soutiendra le développement commun des eaux transfrontalières en utilisant l'approche GIRE.

1.2 PRIORITES SECTORIELLES

1.2.1 Les États riverains reconnaissent l'importance de la coopération régionale et soutiennent l'OMVG dans son rôle d'organe d'exécution des programmes de développement intégré pour une exploitation rationnelle et harmonieuse des ressources communes des bassins des fleuves Gambie, Kayanga-Géba et Koliba-Corubal.

1.2.2 L'engagement des États membres à coopérer est plus largement confirmé par leur participation active aux institutions régionales, y compris la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

1.2.3 L'objectif sectoriel est de renforcer la gouvernance, les capacités institutionnelles et de multiplier les pratiques de gestion durable. Ceci est en conformité avec les objectifs des documents de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) dont la mise en œuvre connaît des progrès significatifs pour l'atteinte des Objectifs de Développement pour le Millénaire (ODM).

1.3 DEFINITION DU PROBLEME

1.3.1 Le fleuve Kayanga-Geba se trouve dans une zone géographique confrontée à une baisse de la production agricole consécutive à une diminution progressive de la pluviométrie. C'est dans ce contexte, que l'Etat du Sénégal a opté pour l'aménagement et le développement de la vallée de l'Anambé, affluent de la Kayanga-Geba qui coule dans la partie sénégalaise du bassin.

1.3.2 Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme d'aménagement, deux barrages (barrage du Confluent et celui de Niandouba) ont été construits sur la Kayanga-Geba. Par ce biais, des cultures de contre saison sont pratiquées dans la zone sur un périmètre d'irrigation d'environ 1400 ha actuellement géré par la SODAGRI.

1.3.3 Le barrage du confluent érigé dans les années 80 a permis la réalisation d'une retenue de 59 millions de m³ d'eau et d'un réseau d'irrigation et de drainage de 1365 ha.

1.3.4 Dans la partie Bissau guinéenne, par contre, aucun aménagement n'a été réalisé et les contrecoups de la baisse pluviométrique que sont, la faible production agricole, les difficultés d'alimentation en eau potable des ménages, la forte dégradation des écosystèmes et la remontée de la langue salée sont sévèrement ressentis par les populations locales. C'est dans ce cadre, que l'étude d'un schéma harmonieux et rationnel d'utilisation optimale et concertée des ressources en eau entre les deux pays a été inscrite dans les Termes de Référence (TDR)

de l'Etude du Schéma Directeur de l'Aménagement et Développement Intégré des Bassins des fleuves Kayanga-Geba et Koliba-Corubal.

1.3.5 Le bassin transfrontalier de la Kayanga-Geba constitue l'un des éléments structurants de la géographie et de la vie économique du nord-ouest de la Guinée, du sud-est du Sénégal et du nord-est de la Guinée Bissau. Les effets conjugués de la diminution de la pluviométrie et des aménagements hydro agricoles réalisés en amont se sont traduits par la réduction de l'écoulement et une faible disponibilité des ressources en aval.

1.3.6 L'insuffisance de concertation entre les Etats riverains, pour planifier la réalisation des dits aménagements, n'a pas permis de prendre en compte les préoccupations des utilisateurs de l'eau dans la partie aval. Cette situation est à l'origine de plusieurs problèmes environnementaux parmi lesquels on note: (i) la modification des écosystèmes naturels, ii) l'avancée des eaux saumâtres, (iii) la salinisation des sols et (iv) la réduction des ressources exploitable par l'agriculture en Guinée Bissau.

1.3.7 Par conséquent la nécessité de régulariser l'écoulement de la Kayanga-Geba et de mettre en place un cadre approprié de gestion partagée des ressources en eau est plus que vitale pour les Etats membres du bassin.

1.4 OBJECTIFS

1.4.1 L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines et au développement socio-économique des pays du bassin notamment par :

- i) l'amélioration de la connaissance des ressources et du taux de satisfaction de la demande en eau pour divers usages,
- ii) la mise en place d'une plateforme de concertation pour une gestion harmonieuse des ressources en eau ;
- iii) le renforcement des capacités pour une meilleure connaissance des ressources du bassin et
- iv) l'augmentation de la production agricole.

1.4.2 La mise en œuvre du projet vise la réalisation des objectifs spécifiques suivants :

- Renforcement des capacités institutionnelles et de gestion

L'OMVG est sous-équipée pour prendre en considération l'ensemble des grands problèmes de gestion des ressources du bassin. De même, les instances gouvernementales nationales présentent encore des faiblesses dans les domaines de la gestion intégrée et durable des ressources en eau et de l'environnement et leurs efforts privilégient les préoccupations nationales immédiates. Il est donc urgent de renforcer les capacités de l'OMVG et des structures nationales pour faire face aux problèmes transfrontaliers et internationaux spécifiques à la gestion des bassins en vue de favoriser une approche régionale et une coordination cohérente. Les actions de renforcement de capacités visent également la redynamisation du Comité Permanent de l'Eau (CPE) et l'opérationnalisation du protocole sur la gestion partagée des ressources en eau signé par les pays riverains du bassin. Elles permettront ainsi de créer les conditions favorables pour la mobilisation des fonds en vue de la mise en œuvre du plan d'action de GIRE et du programme d'aménagement hydro-agricole en Guinée Bissau.

- Atténuation des effets sur la dégradation de l'environnement

Les préoccupations environnementales majeures identifiées sont : (i) la dégradation des terres dont les principales causes sont le déboisement, l'érosion, le surpâturage et la désertification,

(ii) la gestion incohérente et inefficace des ressources en eau résultant du manque d'informations et des données sur les ressources du bassin, (iii) l'absence de concertation entre les Etats membres dans la planification des aménagements et la mise en place des programmes et schémas d'exploitation des ressources, (cas de l'aménagement de l'Anambé sur la Kayanga) et (iv) les impacts découlant de politiques de gestion non intégrée au plan régional et de l'insuffisance des aptitudes institutionnelles.

- Meilleure gestion des conflits d'usage

La gestion des conflits entre les Etats membres, nécessite le renforcement de la plateforme de concertation, regroupant les experts et les populations riveraines du fleuve, mise en place par le Conseil des Ministres de l'OMVG. A cet effet, l'organisation recherche les moyens et les outils pour l'opérationnalisation de cette plateforme.

1.5 BENEFCIAIRES ET ACTEURS

Les bénéficiaires du projet seront non seulement les populations du bassin versant du fleuve Kayanga-Geba mais également celles de la zone d'influence du projet, notamment dans le département de Vélingara au Sénégal et les régions de Gabu et Bafata en Guinée – Bissau (Secteurs de Pirada et de Pitche), estimées à 540 320 habitants et répartis comme suit : i) Vélingara au Sénégal - 179 000 habitants, Bafata en Guinée-Bissau - 183 000 habitants et Gabu en Guinée – Bissau - 178 320 habitants.

1.5.1 La Guinée Bissau sera le principal bénéficiaire des aménagements hydro agricoles prévus. Sa population vivant dans le bassin est estimée à 361 000 habitants, dont environ 67% vivant en zones rurales. Elle pratique essentiellement l'agriculture (coton, arachide, mil, sorgho, maïs et riz), l'élevage et la pêche qui sont directement liées aux ressources en eau de la Geba.

1.5.2 En plus des populations riveraines, plusieurs acteurs seront directement touchés par les activités du projet, essentiellement celles de renforcement des capacités et de formation. Ces acteurs sont principalement les structures et parties prenantes responsables du secteur de l'eau au niveau des trois pays riverains du bassin :

- **L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG)**, dont la mission est d'assurer la promotion et la coordination des études et des travaux de mise en valeur des ressources des bassins des fleuves Gambie, Kayanga-Géba et Koliba-Corubal, sur les territoires des Etats membres ;
- **Le Ministère de l'Hydraulique Rurale et du Réseau Hydrographique National du Sénégal**, qui assure à travers la Direction Générale de la Gestion et la Planification des Ressources en Eau la mission des études générales relatives aux ressources hydrauliques, à l'inventaire, à la planification et à la gestion des ressources en eau, des réseaux de mesure et d'observation ;
- **Le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Guinée-Bissau**, qui assure à travers la Direction Générale des Ressources Hydriques la mission de mise en œuvre de la politique nationale dans le secteur de l'eau et de gestion intégrée les ressources en eau de la Guinée-Bissau ;
- **Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique de la République de Guinée** qui assure à travers la Direction Nationale de l'Hydraulique la mission de suivi et de mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'Hydraulique et de gestion des ressources en eau.

2 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de GIRE du bassin de la Kayanga-Geba vise le renforcement de la gouvernance de l'eau par l'amélioration du cadre technique et institutionnel du secteur aussi bien au niveau des Etats que du bassin. Le projet développera les mesures et les outils adéquats pour une gestion transfrontalière favorisant la promotion de la coopération, la gestion des ressources partagées et le développement des programmes communs entre les Etats membres.

2.1 RESULTATS SUR LE LONG TERME

2.1.1 Sur le long terme le projet contribuera à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des populations matérialisée par (i) l'accroissement du taux de satisfaction de la demande en eau pour divers usages dans le bassin, (ii) l'augmentation de la production agricole, (iii) la gestion participative des ressources naturelles, (iv) le renforcement des institutions de base avec la participation effective des groupes cibles et l'amélioration du statut des femmes, (v) la réduction de l'exode rural avec le développement des activités génératrices de revenus (agricoles, création de postes de travail, nouvelles opportunités d'emplois dans les activités informelles, etc..) et (vi) le renforcement de l'intégration sous-régionale.

2.2 RESULTATS SUR LE MOYEN TERME

2.2.1 Sur le moyen terme les résultats visés sont :

- Connaissance des ressources améliorées et données disponibles ;
- Echanges d'informations entre les états assurés ;
- Capacités techniques et institutionnelles des parties concernées renforcées ;
- Exploitation partagée des ressources en eau;
- Préservation de l'écosystème assurée ;
- Affectation et utilisation des ressources entre les Etats membres et entre les différents secteurs améliorée.

2.3 REALISATIONS

2.3.1 Les réalisations, à court terme de l'appui sont les suivants :

- Elaboration du plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- Densification, réhabilitation et renforcement des réseaux des mesures hydrométriques et piézométriques permettant de collecter et d'analyser les données nécessaires pour la quantification des ressources et l'identification leur mode d'exploitation actuelle et future;
- Renforcement des capacités des techniciens de l'OMVG et des Etats membres ;
- Réalisation des études de faisabilité et techniques nécessaires pour assurer l'exploitation des ressources en eau du Geba dans la partie de la Guinée Bissau par l'aménagement d'un ouvrage de rétention et le développement d'un périmètre hydro-agricole.

2.4 ACTIVITES

Les activités du projet sont définies selon les quatre composantes suivantes :

Composante A : Elaboration du Plan de la GIRE ;

2.4.1 L'élaboration du plan GIRE du bassin du fleuve Kayanga-Geba sera le résultat d'un processus participatif et concerté avec les institutions des Etats membres. Il vise la formulation d'un cadre stratégique applicable et opérationnel pour la gestion durable et intégrée des

ressources en eau du bassin. Ce plan GIRE permettra également de définir les programmes et les outils nécessaires pour la mise en valeur des ressources en eau, la gestion partagée et concertée des ressources, la préservation de l'environnement du bassin et le renforcement du cadre institutionnel de gestion de l'eau.

2.4.2 Il mettra un accent particulier sur l'impact socio-économique des effets de l'amélioration de l'environnement du bassin : i) amélioration de l'écoulement en aval du barrage de la confluence, ii) inversion de la tendance d'avancement de la langue salée et d'intrusion des eaux saumâtres dans les nappes du littoral bissau-guinéen, iii) reconstitution de la faune et de la flore aquatique, iv) réduction de la sédimentation et v) relance des activités de pêche et d'aquaculture et d'agriculture irriguée.

2.4.3 Les principales activités de cette composante sont les suivantes :

- Collecte et analyse des données et informations complémentaires (documentation et enquêtes) ;
- Inventaire et évaluation des ressources en eau de surface et souterraine ;
- Organisation des réunions nationales et régionales et concertation avec les différents acteurs des Etats membres ;
- Planification et affectation des ressources,
- Mise en place du cadre opérationnel de la GIRE ;
- Elaboration du plan GIRE ;
- Réalisation des études sectorielles et d'accompagnement ;
- Préparation du rapport GIRE.

2.4.4 Le plan GIRE sera élaboré d'une manière concertée et participative avec les autorités des pays du bassin et tous les acteurs concernés.

2.4.5 Les termes de référence de cette étude sont en cours de réalisation par l'OMVG et seront soumis à la FAE avant la signature de l'accord de don. Ces termes de référence seront examinés, discutés et validés par les représentants des états riverains de la Kayanga Geba au cours de l'atelier de lancement du projet prévue au deuxième mois du projet (T0+2).

2.4.6 Les études du plan GIRE et des aménagements hydro-agricoles seront réalisées par un même bureau d'études, recruté sur la base d'une liste restreinte. Celui-ci sera également chargé de renforcer les capacités des cadres de l'OMVG en GIRE afin de les préparer à suivre la mise en œuvre du plan. A cet effet, le bureau d'étude fournira à l'OMVG les documents techniques essentiels en matière de GIRE ainsi que les logiciels usuels dans ce domaine.

Composante B : Etudes d'exploitation hydro agricole des ressources en eau du Geba

2.4.7 Compte tenu de l'état actuel de l'exploitation des ressources en eau de la Kayanga-Geba et selon les résultats de l'analyse du bilan diagnostique et le schéma d'affectation des ressources qui découlera de l'étude GIRE, le projet propose de soutenir les autorités de la Guinée-Bissau dans l'élaboration d'un schéma directeur pour la mise en valeur des ressources en eau du Geba. Cette appui sera sous forme d'élaboration des études des faisabilités techniques, économiques et environnementales, l'identification des composantes et la préparation des dossiers d'avant projet sommaire (APS) et détaillée (APD) pour la création d'un périmètre d'irrigation à partir des eaux du Geba .

2.4.8 L'étude de faisabilité prendra en compte les volets environnementaux et socioéconomiques du bassin qui serviront de base à l'OMVG et aux autorités du pays pour mieux valoriser les ressources en eau disponibles à des fins agricoles et pour la sécurité alimentaire, en vue d'améliorer les conditions de vie de la population.

2.4.9 Cette étude sera réalisée selon des termes de référence préparée par l'OMVG en collaboration avec les services techniques des ministères des ressources naturelles et de l'environnement, de l'agriculture et du développement rural de la République de Guinée Bissau (Les termes des références déjà préparée par l'OMVG seront soumis à l'approbation des Etats membres au cours de l'atelier du démarrage).

2.4.10 Ces termes des références toucheront à la fois les aspects relatifs à l'étude GIRE et aux études de faisabilité et techniques des aménagements hydro agricoles en Guinée Bissau de manière à ce que ces deux études soient réalisées par le même bureau en deux phases successives. Ceci permettra une meilleure gestion du temps et réduira les coûts de l'étude tout en assurant une cohérence dans l'affectation des ressources en eau du fleuve.

2.4.11 A terme, cette composante permettra de mettre à la disposition des autorités de la Guinée-Bissau les éléments et les documents nécessaires pour la préparation d'une requête de financement d'un projet de mise en valeur agricole à soumettre aux différents bailleurs des fonds pour la recherche des financements.

2.4.12 Le document de l'étude doit analyser les paramètres de faisabilité technique, économique et environnementale du projet. Il doit identifier les besoins physiques et financiers pour la mise en place du schéma d'exploitation, décrire les aménagements prévus, les investissements nécessaires, et les résultats physiques et financiers escomptés.

Composante C : Renforcement des capacités

Cette composante comprend les actions décrites ci après :

1. Densification, réhabilitation et renforcement du réseau des mesures hydrométriques et piézométriques

2.4.13 La maîtrise du régime hydrologique de la Kayanga-Geba nécessite la connaissance à la fois des eaux superficielles et souterraines. Actuellement le réseau des mesures sur la Kayanga-Geba, ne permet pas une bonne connaissance des ressources. Il est donc nécessaire de réhabiliter, renforcer et moderniser le réseau de mesures hydrométriques et piézométriques afin de pouvoir suivre le bilan des ressources et leur affectation et évaluer les écoulements du fleuve ainsi que le potentiel en eau souterraine.

2.4.14 Cette sous composante consiste en la fourniture et l'installation des nouvelles stations de mesures hydrographiques et piézométriques pour renforcer le réseau déjà en place et réhabiliter les stations en mauvais état de fonctionnement ou moderniser le système de saisie et d'acquisition des données sur d'autres.

Tableau n° 1 : Liste de matériels hydrométriques

| | Rubriques | Quantité |
|----------|--|----------|
| 1 | Réhabilitation et extension du réseau hydrométrique | |
| 1.2 | Thalimèdes sans GSM | 10 |
| 1.3 | Thalimèdes avec GSM (télétransmission) | 5 |
| 1.4 | Installation et matériels de montage | 15 |
| 1.5 | Vota + accessoires | 3 |
| 1.6 | Eléments d'échelles limnimétriques | 150 |
| 1.7 | ADCP | 1 |
| 1.8 | Bateau en aluminium | 1 |
| 1.9 | Moteur hors bord | 1 |
| 1.10 | Micro - ordinateur portable | 1 |
| 1.11 | Support de l'ADPC | 1 |
| 1.12 | Observateurs d'échelles limnimétriques | 140 |
| 2 | Installation de 5 piézomètres d'observation | |
| 2.1 | Orphimèdes enregistreur pour suivi des nappes | 5 |
| 2.2 | Installation orphimèdes | 5 |

2. Mise en place et opérationnalisation d'un cadre de concertation

2.4.15 Les différents acteurs sont organisés et regroupés sous forme de comités ou groupements qui pourraient contribuer à l'élaboration des schémas ou plans de gestion des bassins dans la concertation, la transparence, et en cohérence avec les plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau qui fixent d'une part, les objectifs et programmes d'intervention et d'autre part, les mesures appropriées à prendre.

2.4.16 L'OMVG va créer une opportunité de concertation entre les différents services et associations des Etats membres en charge de l'eau et les Organismes de bassins, pour plus de cohérence et de synergie dans la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau pour l'ensemble des pays concernés.

2.4.17 Cette sous-composante vise alors la création des conditions favorables pour mettre en place une plateforme de concertation et assurer le renforcement institutionnel qui en découle.

2.4.18 Les activités prévues dans le cadre de cette composante sont les suivantes:

- Mise en place et suivi de la plateforme de concertation des différentes parties prenantes à l'échelle nationale et régionale;
- Dynamisation, encadrement et appui aux structures de coordination et de concertation créées dans le cadre du mandat de l'OMVG ;
- Mise en place et suivi du fonctionnement du Comité Technique de pilotage et de suivi du projet ;
- Suivi du fonctionnement du Comité des Ministres ;
- Formation des acteurs au niveau national et au niveau du bassin en matière de gestion et sur les aspects techniques ;
- Organisation des ateliers et des réunions pour l'échange de points de vue et la coordination des activités entre les usagers de l'eau dans les Etats membres.

3. Formation des techniciens de l'OMVG et des pays membres

2.4.19 Cette activité touchera à la fois les techniciens du Secrétariat Exécutif de l'OMVG, ceux des pays membres ainsi que les acteurs de l'eau, à travers la formation et l'appui à la Commission Permanente des Eaux.

2.4.20 Elle permettra à ces techniciens de suivre des modules de formation spécifiques organisés dans leurs pays respectifs sur des thèmes liés à la GIRE, à l'identification, l'exploitation et la valorisation des eaux.

2.4.21 Ces formations seront assurées par des experts de l'OMVG, des organismes techniques des Etats membres ou par des consultants formateurs recrutés pour une très courte période.

Tableau n°2 : Renforcement des capacités - ateliers et séminaires

| Désignation de l'activité | Unité | nombre prévu |
|--|---------|--------------|
| Atelier régional de haut niveau sur la GIRE | Unité | 1 |
| Ateliers nationaux sur la GIRE | Unité | 3 |
| Séminaire sur la gestion des données hydrologiques | Unité | 1 |
| Acquisition logiciels (gestion eau et projets) | Forfait | 1 |

Composante D: Gestion du projet

2.4.22 Dans le cadre de cette composante, les activités suivantes seront réalisées : (i) mise en place au sein de l'OMVG de la cellule d'exécution du projet CEP, (ii) mise en place d'un comité de pilotage du projet représentant les Etats membres, (iii) acquisition d'un véhicules tout terrain, (iv) acquisition du mobilier de bureau, (v) acquisition d'équipement informatique et de bureautique, (vi)

Tableau n° 3 : Mise en place de la CEP et besoins de gestion

| Rubrique | Unité | Quantité |
|---|---------|----------|
| Logistiques | | |
| Achat d'un véhicule tout-terrain 4x4 | | |
| Mobilier de bureau | Forfait | 1 lot |
| Equipements informatique et bureautique | Forfait | 1 lot |
| Cellule d'exécution du projet | | |
| Coordinateur du projet | mois | 23 |
| Assistant technique | mois | 11 |
| Environnementaliste | mois | 11 |
| Responsable administratif .et finances | mois | 20 |
| Assistante de direction | mois | 23 |
| Expert national | mois | 24 |
| Consultant en informatique | mois | 4 |
| Chauffeur | mois | 23 |
| Equipe d'appui | | |
| Directeurs OMVG | mois | 4 |
| Ingénieur génie Civil | mois | 8 |
| Juriste | mois | 5 |
| Agronome | mois | 10 |

RISQUES

2.5.1 Un certain nombre de risques potentiels de différentes origines peuvent se présenter et entraver la réalisation satisfaisante des objectifs du projet. Les risques potentiels et les mesures d'atténuation prévues se présentent comme suit :

- Les engagements pris en faveur de l'OMVG par les Etats membre ne sont pas tenues. Ils auront pour conséquences l'insuffisance des financements des bailleurs des fonds. Comme

mesure d'atténuation de ce risque, il est prévu d'opérationnaliser et de redynamiser la Commission Permanente des Eaux de l'OMVG, composée des représentants de haut niveau et des structures décisionnelles, afin d'assurer un cadre de concertation régionale et d'impliquer les autorités des Etats membres dans la prise des décisions.

- Pas assez de ressources en eau pour envisager la mise en place d'un périmètre d'exploitation agricole en Guinée Bissau. Comme mesure d'atténuation le projet prévoit dans le cadre de l'étude GIRE une bonne affectation des ressources entre les Etats et selon les secteurs d'usage en vue de déterminer les quantités d'eau pouvant être utilisées pour satisfaire les besoins agricoles en Guinée Bissau. Par ailleurs le renforcement des capacités pour le suivi des mesures hydrologiques permettra d'avoir des données plus fiables et une bonne estimation du bilan du fleuve.
- Capacité technique et opérationnelle insuffisante. Ce risque sera fortement atténué par les actions de renforcement des capacités prévues dans le cadre du projet et essentiellement par les modules de formation sur le GIRE et en Hydrologie prévus.

2.5 COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

2.6.1 Sur la base des coûts unitaires en hors taxes (le statut de l'OMVG comme organisation régionale lui accorde les privilèges fiscaux et l'exonération des taxes et impôts), le coût du projet a été estimé à 1 803 000 Euros dont 1 585 000 Euros financés en devises et 218 000 Euros en monnaie locale. Les tableaux n° 4 et 5 présentent les coûts respectivement par composante et par catégorie de dépenses. Les coûts détaillés du projet sont présentés en annexe 2.

Tableau 4 : Coûts estimatifs du projet par composante (Euros)

| Composante | Devises | Monnaie locale | Total |
|--|------------------|----------------|------------------|
| A. Elaboration de l'étude GIRE | 710 600 | 44 000 | 754 600 |
| B. Etudes d'aménagement hydro agricole | 367 000 | 15 000 | 382 000 |
| C. Renforcement des capacités | 272 000 | 15 000 | 287 000 |
| D Gestion du projet | 159 700 | 133 900 | 293 600 |
| Coût de base | 1 509 300 | 207 900 | 1 717 200 |
| Imprévus (5%) | 75 500 | 10 500 | 85 860 |
| Total | 1 584 800 | 218 400 | 1 803 060 |
| Coût du Projet (Arrondi) | 1 585 000 | 218 000 | 1 803 000 |

Tableau 5 : Coûts estimatifs du projet par catégories de dépenses

| Catégories de dépenses | Euros | | |
|---------------------------|------------------|----------------|------------------|
| | Devises | Monnaie locale | Total |
| Biens | 270 800 | 42 300 | 313 100 |
| Services | 1 162 600 | 69 000 | 1 231 600 |
| Divers | 75 900 | 96 600 | 172 500 |
| Total | 1 509 300 | 207 900 | 1 717 200 |
| Imprévus (5%) | 75 465 | 10 395 | 85 860 |
| Coût Total Arrondi | 1 585 000 | 218 000 | 1 803 000 |

2.6.2 Le projet sera financé par un don de la FAE pour un montant de 1 585 000 euros (88% du coût), par l'OMVG pour un montant de 176 000 euros (9,7% du coût du projet) et par les Etats membres pour un montant de 42 000 euros (2,3 % du coût du projet).

Tableau 6 : Sources de financement

| COUT TOTAL DU PROJET | FAE | OMVG | GOVERNEMENTS |
|-----------------------------|------------------|----------------|---------------------|
| 1 803 000 | 1 585 000 | 176 000 | 42 000 |
| 100,00% | 88% | 9,7% | 2,3% |

3 MISE EN OEUVRE

3.1 DONATAIRE

3.1.1 Le donataire du don est l'organisation de la mise en valeur du fleuve de la Gambie (OMVG) organisme régional chargé par les états membres de la gestion, le développement et la mise en valeur des ressources du bassin de la Kayanga-Geba. Les bénéficiaires directs sont le Ministère de l'Hydraulique Rurale et du Réseau Hydrographique National au Sénégal, le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement en Guinée Bissau et le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique en République de Guinée.

3.1.2 L'OMVG coordonnera la mise en œuvre du projet. Un comité de pilotage du projet sera mis en place et se réunira à l'issue des principales étapes d'avancement du projet et en cas de besoin. Ce comité, présidé par l'OMVG, comprend également les représentants des ministères chargés de l'hydraulique et des finances dans les trois pays Sénégal, Guinée-Bissau et Guinée. Les principaux acteurs de cet appui seront constitués par les structures intervenant dans le secteur de l'Eau dans les trois pays.

3.2 MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET CAPACITES

3.2.1 L'OMVG dispose des structures techniques adéquates et animées par des cadres techniques, administratifs et financiers qualifiés et suffisamment outillés pour assurer la mise en œuvre du projet. L'expérience acquise par les techniciens et les responsables de l'OMVG dans la gestion des projets financés par la BAD et par conséquent dans l'utilisation et l'application de ses règles des procédures pour les acquisitions, est un atout pour assurer la bonne gestion du projet.

3.2.2 La gestion sera confiée à une Cellule d'Exécution du Projet (CEP), constituée au sein de l'OMVG et intégrée dans la structure de la Direction des études, de la planification et de l'infrastructure qui interviendra directement dans la gestion du projet

3.2.3 La CEP sera basée à l'OMVG à Dakar. Elle sera gérée par un coordinateur nommé par le Secrétaire exécutif de l'OMVG parmi le personnel de l'organisation et après approbation de la FAE. Le coordinateur sera appuyé par un administrateur et trois points focaux (un par pays) qui seront les opérateurs directs et des facilitateurs au niveau des Etats membres. Le projet paiera une indemnité mensuelle aux membres de la CEP sus indiqués.

3.2.4 L'OMVG mettra à disposition de la CEP, l'assistance technique requise pour la mise en œuvre du projet dont essentiellement un ingénieur de génie rural et un environnementaliste pour suivre les aspects techniques avec le bureau des consultants.

3.2.5 Le projet prendra en charge la rémunération d'une secrétaire et d'un chauffeur qui seront recrutés, pour assister la CEP dans l'accomplissement des tâches administratives.

3.2.6 La CEP sera chargée de la tenue des comptes et du suivi budgétaire du projet. Elle tiendra une comptabilité séparée par source de financement. Les locaux de travail de la CEP seront mis à disposition par l'OMVG au titre de sa contribution dans le budget du projet.

3.2.7 Il sera mis en place un Comité de Pilotage du projet composé des Directeurs chargés de l'Hydraulique dans les trois pays (Sénégal, Guinée et Guinée Bissau), des pays membres et le Secrétaire Exécutif de l'OMVG qui en assure la présidence. Ce comité assurera le suivi de toutes les activités du projet dont notamment le suivi et le pilotage technique de l'étude GIRE avec le bureau chargé de cette tâche ainsi que la mise en place de la plateforme de coordination entre les trois pays.

3.3 PLAN DE PERFORMANCE

3.3.1 La supervision de l'exécution du projet suivra le modèle de gestion axée sur les résultats dans lequel les principes de l'approche cadre logique (LFA) jouent un rôle primordial. La matrice du cadre logique du projet indique le but et les objectifs liés aux résultats attendus.

3.3.2 Le donataire sera responsable de la préparation des TDR des études et des DAO. La performance du projet est étroitement liée à la capacité de la CEP à traiter les dossiers d'appel d'offres conformément aux règles des procédures et en tenant compte des dispositions du rapport d'évaluation.

3.3.3 CALENDRIER D'EXECUTION

3.4.1 La durée totale du projet est estimée à 23 mois. Le planning prévisionnel présenté en annexe 3 est sommairement repris dans le tableau suivant :

| DELIVRABLE | ECHEANCIER |
|--|-----------------|
| <i>Signature de l'accord de don</i> | T0 (*) |
| <i>Mise en place de la CEP</i> | T0+1 |
| <i>Atelier de démarrage du Projet</i> | T0+2 |
| <i>Préparation de la liste restreinte des bureaux d'études</i> | T0+2 |
| <i>Préparation des dossiers pour l'acquisition des biens et des services</i> | T0+3 |
| <i>Evaluation des offres et choix du bureau et des fournisseurs</i> | T0+8 |
| <i>Démarrage des études</i> | T0+11 |
| <i>Acquisition des biens</i> | T0+8 |
| <i>Installation des équipements de mesures</i> | T0+10 |
| <i>Ateliers de formation et ateliers régionaux GIRE</i> | T0+12, 14 et 16 |
| <i>Remise et approbation du rapport étude GIRE</i> | T0+18 |
| <i>Organisation atelier de validation de l'étude</i> | T0+18 |
| <i>Démarrage des études d'aménagement Hydro-agricole</i> | T0+17 |
| <i>Remise et approbation du rapport des études hydro agricoles</i> | T0+22 |
| <i>Clôture du Projet</i> | T0+23 |

(*) T0 correspond à la date de signature de l'accord de don

3.4 ACQUISITIONS

Les dispositions relatives aux acquisitions sont résumées dans le tableau 7 ci-après. Toutes les acquisitions de biens, travaux et services des consultants financées par la Facilité Africaine de l'Eau, se feront conformément aux procédures opérationnelles de la FAE et aux Règles de

procédure de la BAD pour l'acquisition des biens, travaux et services. La CEP sera responsable de la passation des marchés.

Tableau 7 : Dispositions relatives aux acquisitions (En milliers d'Euros)

| DESIGNATION | LR | CF | Autres | Total |
|--|--------------------------------|-----------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| BIENS | | | | |
| Achat d'un véhicules tout terrain | | 35 000 <i>(35 000)</i> | | 35 000 <i>(35 000)</i> |
| Mobilier de bureau | | 9 000 <i>(4 000)</i> | | 9 000 <i>(4 000)</i> |
| Equipement Informatique et Bureautique | | 15 000 <i>(8 000)</i> | | 15 000 <i>(8 000)</i> |
| Acquisition des logiciels informatiques | | 20 000 <i>(20 000)</i> | | 20 000 <i>(20 000)</i> |
| Acquisition matériel Hydrologique et Piézomètres | | 172 000 <i>(167 000)</i> | | 172 000 <i>(167 000)</i> |
| SERVICES | | | | |
| Etudes GIRE et Hydro-agricole | 1 136 600 <i>(1077 600)</i> | | | 1 136 600 <i>(1077 600)</i> |
| Consultants individuels | | | 8 000 <i>(8 000)</i> | 8 000 <i>(8000)</i> |
| DIVERS et FONCTIONNEMENT | | | | |
| Salaires et Indemnités de la CEP | | | 172500 <i>(75 900)</i> | 172500 <i>(75 900)</i> |
| Frais de fonctionnement | | 62 100 <i>(36800)</i> | | 62 100 <i>(36800)</i> |
| Ateliers | | 87 000 <i>(77 000)</i> | | 87 000 <i>(77 000)</i> |
| Total | 1 136 600 <i>(1077 600)</i> | 400 100 <i>(347 800)</i> | 180 500 <i>(83 900)</i> | 1 717 200 <i>(1 509 300)</i> |
| Divers et Imprévus | | | | 85 860 <i>(75 465)</i> |
| TOTAL Arrondi | | | | 1 803 000 <i>(1 585 000)</i> |

La liste restreinte s'applique à l'utilisation des consultants uniquement

« Autres » renvoie aux procédures de la BAD pour le recrutement d'un consultant individuel pour longue durée et aux procédures de l'OMVG pour le recrutement de l'administrateur comptable et du chauffeur

Les chiffres entre parenthèses concernent les montants financés par le FAE.

3.5.1 Biens : (i) L'acquisition et l'installation du matériel de mesures hydrologiques et piézométriques pour un montant de 172 000 euros (ii) l'acquisition d'un véhicule tout terrain pour un montant de 35 000 euros (iii) de mobilier de bureau pour un montant de 9 000 euros (iv) l'acquisition d'équipement informatiques pour un montant de 15 000 euros, et (v) l'acquisition des logiciels pour un montant de 20 000 euros se feront selon la procédure de Consultation des Fournisseurs.

3.5.2 Services : L'acquisition des services des consultants pour la réalisation des études (i) plan GIRE de la Kayanga -Geba, (ii) Etudes de faisabilité, d'identification des composantes APS, APD et d'exécution pour les aménagements d'exploitation Hydro-agricole des eaux du Geba en Guinée Bissau pour un montant de 1 136 600 euros se fera selon la procédure de consultation sur liste restreinte conformément aux Règles de procédure de la BAD. La sélection de l'adjudicataire sera établie après évaluation combinée basée sur la qualité et le

cout (SBQC). Comme il s'agit d'un contrat estimés à plus de 200.000 UC, l'avis de passation de marché devra être publié sur "UNDB online" et sur le site internet de la Banque. Tout consultant éligible, qu'il soit régional ou pas, qui souhaite fournir les services sollicités peut exprimer son intention de figurer sur la liste restreinte.

3.5.3 Pour le recrutement du consultant individuel informaticien, pour un montant de 8 000 Euros, le processus de sélection sera conforme aux procédures de la BAD pour le recrutement des consultants individuels de longue durée.

3.5.4 **Divers :** L'acquisition des fournitures de fonctionnement de la CEP et des points focaux, pour un montant de 62 100 euros, se fera selon la procédure de consultation des fournisseurs. De ce fait et afin d'éviter les retards, la FAE autorise pour l'acquisition des fournitures dont le montant ne dépasse pas 5 000 euros l'utilisation de la procédure d'approbation à posteriori. Toutefois ces acquisitions doivent être effectuées selon les règles des procédures de la FAE et de la BAD en la matière.

3.5.5 L'organisation technique des ateliers aussi bien au niveau des pays qu'au niveau régional sera confiée à la CEP et à l'OMVG. L'organisation logistique de ses ateliers, pour un montant de 87 000 euros, sera réalisée par consultation des fournisseurs (hôtels, prestataires des services).

3.5.6 **Avis général de passation des marchés :** Le texte de l'avis général de passation des marchés sera convenu avec l'OMVG et sera publié sur UNDB online et sur le site Internet de la Banque, après l'approbation de la proposition de don.

3.5.7 **Organe d'exécution :** La CEP formée au sein de l'OMVG sera chargé de l'acquisition des biens et des services de consultants. Les ressources, la capacité, et l'expérience de l'OMVG ont été analysées et jugées suffisantes pour entreprendre les activités de passation des marchés requises dans le cadre du projet.

3.5.8 **Plan d'acquisitions:** La FAE examinera les dispositions prises par le récipiendaire, pour la passation de marchés dans le cadre du plan des acquisitions prévu, pour s'assurer de leur conformité avec l'accord de don et les règles des procédures de la banque. Le plan d'acquisition couvrira une période initiale de 23 mois. Le donataire mettra à jour ledit plan une année après le démarrage du projet ou selon les besoins. Toute proposition de révision du plan d'acquisition sera soumise à la FAE pour approbation préalable.

3.5 MODALITES DE DECAISSEMENT

3.6.1 Les décaissements de fonds se feront par la méthode du compte spécial dans lequel la FAE procèdera au virement des fonds du don. Il est prévu des décaissements en trois (3) tranches selon le calendrier de décaissement présenté au tableau 8 ci dessous.

Tableau 8 : Calendrier de décaissement (Montants en Euro)

| Catégorie de dépense | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 | Total (Euro) |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| BIENS | 235 800 | 35 000 | | 270 800 |
| SERVICES | 225 000 | 609 000 | 328 600 | 1 162 600 |
| DIVERS | 25 000 | 25 000 | 25 900 | 75 900 |
| TOTAL (Euro) | 485 800 | 669 000 | 354 500 | 1 509 300 |
| Imprévus | 24 290 | 33 450 | 17 725 | 75 465 |
| Décaissement prévu (arrondi) | 510 000 | 703 000 | 372 000 | 1 585 000 |
| Pourcentage (%) | 32% | 44% | 23% | 100% |

3.6 COMPTABILITE ET AUDITS

3.7.1 L'OMVG, à travers la CEP et la Direction des études, de la planification et de l'infrastructure, sera responsable de la gestion financière du projet. A ce titre, elle ouvrira un Compte spécial en euros auprès d'une Banque commerciale acceptable par la FAE, à travers lequel seront effectués tous les paiements éligibles. La CEP tiendra une comptabilité séparée et détaillée de toutes les opérations financées dans le cadre du projet. La tenue de la comptabilité doit être conforme aux principes comptables internationaux, et être jugée satisfaisante par la Facilité Africaine de l'Eau.

3.7.2 La comptabilité du projet sera tenue par l'administrateur comptable mis à la disposition de la CEP par l'OMVG. L'administrateur comptable est chargé de tous les aspects comptables du projet. Ce dernier vérifiera notamment la conformité des factures avec le marché, la disponibilité des fonds pour le règlement et procédera à la liquidation des dépenses, tout ceci après visa et certification de la facture par le Coordonnateur du projet. Toutes les prestations inscrites au projet se feront dans le cadre des marchés correspondants.

3.7.3 Un rapport sur les comptes financiers du projet devra être soumis à la FAE chaque trimestre en même temps que le rapport d'avancement. Ces deux rapports seront préparés selon les modèles usuels par la FAE. Les états financiers produits seront audités par un auditeur externe recruté sur les fonds de la FAE et sélectionné après consultation restreinte.

3.7 SUIVI- EVALUATION ET RAPPORTS

3.8.1 Un plan de suivi-évaluation du Projet sera mis en place par la CEP sur la base de la matrice du cadre logique du projet. Ce plan de suivi-évaluation s'inscrira dans le cadre du suivi-évaluation des projets de l'OMVG.

3.8.2 Les consultants soumettront les rapports d'avancement au Coordonnateur de la CEP, qui les présentera, accompagnés des éléments de suivi administratif, financier et technique, au Comité de Pilotage. Ce comité assurera le suivi et l'évaluation des performances du projet sur la base des indicateurs définis dans le cadre logique du projet. La supervision et le suivi des activités du projet au Siège et sur le terrain seront assurés conjointement avec la FAE qui désignera à cet effet un Chargé de projet. La FAE entretiendra des correspondances régulières avec le récipiendaire, et procédera à l'examen diligent des Rapports d'Avancement Trimestriels (RAT) du récipiendaire. La FAE pourra considérer à tout moment et en concertation avec l'OMVG, la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain.

3.8.3 La CEP présentera des rapports trimestriels et annuels sur l'état d'avancement du projet. Ces rapports préciseront l'efficacité des interventions et seront élaborés conformément au format usuel de la FAE. Un rapport de fin de projet portant les activités réalisées et la situation financière du projet sera élaboré par le récipiendaire.

4 BENEFCES DU PROJET

4.1 EFFICACITE ET EFFICIENCE

4.1.1 Le projet devant permettre l'élaboration et la mise en place du plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le bassin de la Kayanga-Geba, son efficacité est étroitement liée aux performances de la CEP et principalement du Comité du Pilotage compte tenu de l'importance de la participation et de l'implication de tous les acteurs pour sa réussite.

4.1.2 L'efficacité du projet sera aussi garantie par le niveau de qualification élevé des consultants sélectionnés. A cet effet, la CEP fera recours à un bureau d'études disposant d'une

expérience éprouvée dans la conception et l'élaboration des projets de gestion des informations et des données sur l'eau.

4.1.3 Le recours aux cadres de l'OMVG pour la gestion du projet et leur utilisation à temps partiel est un facteur déterminant pour l'efficacité du projet. Il permet ainsi d'atteindre les objectifs du projet grâce à la mobilisation d'un nombre restreint de ressources humaines.

4.2 DURABILITE

4.2.1 La durabilité des interventions du projet est étroitement liée aux facteurs d'efficacité abordés ci-dessus. Les menaces à la pérennité du projet sont notamment: (i) la viabilité du support institutionnel et technique de l'OMVG et l'efficacité des interventions de ses services (ii) la contribution effective des services techniques et administratives des états riverains du bassin et du degré de leur sensibilisation aux objectifs du projet et leur implication dans la mise en œuvre de ses activités. Le premier facteur est directement lié à la performance du donataire et de la CEP alors que la deuxième préoccupation en matière de durabilité échappe dans une large mesure au contrôle du projet. Les ateliers de formation organisés dans le cadre du projet devront permettre d'accroître cette sensibilisation aux objectifs de la GIRE et renforcer ainsi l'appropriation des acquis du projet par les pays et l'OMVG.

4.2.2 La durabilité du projet sera également assurée grâce aux stratégies de développement mises en place : i) utilisation d'une approche participative et concertée pour l'identification, la préparation et la mise en œuvre du projet, ii) la mise en place d'un cadre de suivi multi acteurs, et iii) la formation des cadres de l'OMVG et des Etats membres à la GIRE.

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 CONCLUSIONS

5.1.1 Les activités du projet de Gestion intégrée des ressources en Eau du fleuve Kayanga-Geba s'inscrivent parfaitement dans les domaines d'intervention de la FAE.

5.1.2 Le projet s'inscrit également dans le cadre du mandat confié à l'OMVG par la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres. Le projet représente un appui pertinent de la FAE à l'OMVG, il est bien justifié, compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées actuellement dans la connaissance des ressources et pour mettre en place les principes d'une gestion transfrontalière des ressources en eau.

5.1.3 Le coût du projet est estimé à 1 803 000 Euros dont 88 % (soit 1 585 000 Euros) seront financé par un don de la FAE. La contribution de l'OMVG et des pays membres est de 218 000 Euros (12 % du coût du projet).

5.2 RECOMMANDATIONS

5.2.1 Sur la base d'une analyse de la pertinence, de l'efficacité et de la durabilité de l'appui, il est recommandé que la FAE approuve un don n'excédant pas 1 585 000 Euros en faveur de l'OMVG pour le financement de ce projet. tel que conçu et décrit dans le présent rapport.

5.2.2 Le financement sera subordonné à la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement ci après :

- i. L'ouverture d'un compte spécial en devises dans une banque commerciale acceptable par le groupe de la Banque Africaine de Développement ;
- ii. La fourniture de la preuve de la mise en place de la Cellule d'Exécution du Projet et de la nomination, acceptable par la FAE, de son Coordinateur.

COUTS DETAILLES DU PROJET (Euros)

ANNEXE 2

| Rubrique | unité | quantité | cout unitaire | Cout Total | Financement | | |
|---|---------|----------|---------------|---------------|---------------|--------------|------|
| | | | | | FAE | OMVG | Gve |
| A- Elaboration du Plan de la GIRE | | | | | | | |
| Chef de Mission | H/mois | 7 | 11000 | 77000 | 77000 | | |
| Consultants | H/mois | 26 | 10000 | 260000 | 260000 | | |
| Frais des voyages | voyage | 19 | 1500 | 28500 | 28500 | | |
| Frais d'installation (location bureaux) | mois | 8 | 3000 | 24000 | | 24000 | |
| Déplacement internes | forfait | 1 | 109000 | 109000 | 109000 | | |
| Acquisition des données cartographiques | forfait | 1 | 20000 | 20000 | 20000 | | |
| Frais édition | forfait | 1 | 15000 | 15000 | 15000 | | |
| Fonctionnement (téléphone, fax, etc....) | mois | 7 | 2000 | 14000 | 14000 | | |
| Perdiem Consultants | jour | 914 | 150 | 137100 | 137100 | | |
| Atelier de validation plan GIRE | Forfait | 1 | 20000 | 20000 | 20000 | | |
| Atelier final (Bailleurs des fonds) | Forfait | 1 | 50000 | 50000 | 30000 | 20000 | |
| S. TOTAL A | | | | 754600 | 710600 | 44000 | |
| B- Etude hydro agricole | | | | | | | |
| Chef de mission | H/mois | 5 | 11000 | 55000 | 55000 | | |
| Consultants | H/mois | 17,5 | 10000 | 175000 | 175000 | | |
| Frais d'installation (location bureaux) | mois | 5 | 3000 | 15000 | | 15000 | |
| Analyses géotechniques et Topographie | Forfait | 1 | 22 000 | 22000 | 22000 | | |
| Voyages internationaux | voyage | 10 | 2 000 | 20000 | 20000 | | |
| Perdiem Experts | jour | 194 | 150 | 29100 | 29100 | | |
| Perdiems chauffeurs | jour | 44 | 100 | 4400 | 4400 | | |
| déplacements internes | mois | 5 | 2 000 | 10000 | 10000 | | |
| Fonctionnement | mois | 5 | 1 500 | 7500 | 7500 | | |
| reproduction des cartes et dessins | forfait | 1 | 4 000 | 4000 | 4000 | | |
| Frais de reproduction et documentation | forfait | 1 | 20 000 | 20000 | 20000 | | |
| Traduction | forfait | 1 | 20 000 | 20000 | 20000 | | |
| S. TOTAL B | | | | 382000 | 367000 | 15000 | |
| C- Renforcement des capacités | | | | | | | |
| Réhabilitation réseau hydrométrique | lot | 1 | 153000 | 153000 | 148000 | 5000 | |
| Installation de 5 Piézomètres | forfait | 1 | 19000 | 19000 | 19000 | | |
| Atelier régional de formation sur la GIRE | unité | 1 | 15000 | 15000 | 15000 | | |
| Ateliers nationaux de formation sur la GIRE | unité | 3 | 8000 | 24000 | 24000 | | |
| Séminaire sur la gestion des données hydrologique | unité | 1 | 18000 | 18000 | 18000 | | |
| Atelier de démarrage du projet | Forfait | 1 | 30000 | 30000 | 20000 | 10000 | |
| Consultant informaticien | mois | 4 | 2000 | 8000 | 8000 | | |
| Acquisition logiciels | forfait | 1 | 20000 | 20000 | 20000 | | |
| S. TOTAL C | | | | 287000 | 272000 | 15000 | |
| D- Gestion du projet | | | | | | | |
| Achat d'un véhicule Station wagon 4x4 | Unité | 1 | 35000 | 35000 | 35000 | | |
| Meubles de bureaux | Forfait | 1 | 9000 | 9000 | 4000 | 2000 | 3000 |
| Equipements informatique et bureautique | Forfait | 1 | 15000 | 15000 | 8000 | 4000 | 3000 |
| Salaire et indemnité du Coordinateur du projet | mois | 23 | 1500 | 34500 | 11500 | 23000 | |
| Salaire et Indemnité de l'assistant technique | mois | 23 | 950 | 21850 | 6900 | 14950 | |
| Salaire et indemnité de l'assistant Environnementaliste | mois | 23 | 950 | 21850 | 6900 | 14950 | |
| Salaire et Indemnité de l'administrateur Comptable | mois | 23 | 1300 | 29900 | 6900 | 23000 | |
| Honoraires de l'assistante de direction | mois | 23 | 1000 | 23000 | 23000 | | |

| | | | | | | | |
|--|---------|----|------|------------------|------------------|---------------|--------------|
| Salaire et Indemnité des experts nationaux (un par Pays) | mois | 69 | 500 | 34500 | 13800 | | 20700 |
| Honoraires du Chauffeur | mois | 23 | 300 | 6900 | 6900 | | |
| Fonctionnement CEP | Forfait | 23 | 1500 | 34500 | 23000 | 11500 | |
| Fonctionnement Cellules nationales | Forfait | 69 | 400 | 27600 | 13800 | | 13800 |
| S. TOTAL D | | | | 293600 | 159700 | 93400 | 40500 |
| Coût Estimé | | | | 1717200 | 1509300 | 167400 | 40500 |
| Imprévus physiques | | | | 34344 | 30186 | 3348 | 810 |
| Imprévus financiers | | | | 51516 | 45279 | 5022 | 1215 |
| Coût Total du Projet | | | | 1803060 | 1584765 | 175770 | 42525 |
| COÛT TOTAL DU PROJET ARRONDI | | | | 1 803 000 | 1 585 000 | 176000 | 42000 |

CALENDRIER d'EXECUTION DU PROJET

ANNEXE 3

| Activités | Mois | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|--|
| | T0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | |
| Signature de l'accord de Don | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mise en place CEP/Comité Technique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Organisation de l'atelier de démarrage du projet | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Préparation de la liste restreinte des consultants | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Préparation LI et DAO Fournitures | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Préparation LI et TDR consultation pour Etudes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Consultation des bureaux de la liste restreinte | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Publication appels d'offres pour fournitures CEP | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Evaluation des offres et choix des adjudicataires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Acquisition des équipements de mesures | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Installation des équipements de mesure | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ateliers de Formation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Démarrage étude GIRE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Collecte des données | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Inventaire et Evaluation des ressources | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Planification et affectation des ressources | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Mise en place du cadre de la GIRE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Atelier de validation de l'étude GIRE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Remise du rapport définitif du plan GIRE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Atelier de Formation GIRE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Démarrage étude des aménagements Hydro-agricole | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Collecte des données | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Conception et identification des ouvrages | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Etude de Faisabilité des solutions retenues | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Etudes APS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Etudes APD | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Préparation des dossiers d'exécution | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Préparation des dossiers financiers | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Atelier de Clôture | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

ANNEXE 4



Le lit majeur de la Geba presque totalement sédimenté par les dépôts dus aux faibles débits et vitesses de l'écoulement.



Le faible apport a engendré la remontée de la langue salée sur plus de 100 km



Le réseau des mesures hydrométriques devient désormais vétuste et ne fournit plus des données fiables



L'exploitation des ressources dans la partie aval du bassin est très limitée

**ORGANISATION INSTITUTIONNELLE
ET CAPACITES MANAGERIALE DE L'OMVG**

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG) est une organisation régionale qui regroupe quatre pays de l'Afrique de l'ouest, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Sénégal, elle est chargée de coordonner les activités de gestion et développement des ressources dans les trois bassins des fleuves Gambie, Kayanga-Geba et Koliba- Corubal

I- Mandat

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG) a été créée en 1978 par la République de Gambie et la République du Sénégal. La République de Guinée et la République de Guinée-Bissau l'ont rejoint respectivement en 1981 et 1983.

Elle a pour mandat :

- L'application de la Convention, relative au Statut du fleuve Gambie;
- la promotion et la coordination des études et des travaux de mise en valeur des ressources des bassins versants des fleuves Gambie, Kayanga/Geba et Koliba/Corubal sur les territoires nationaux des Etats membres;
- l'exploitation rationnelle et harmonieuse des ressources communes des bassins versants des fleuves Gambie, Kayanga-Géba et Koliba-Corubal ;
- l'intégration socio-économique des Etats membres par la réalisation de programmes et de projets communs aux quatre pays qui la composent ;
- l'exécution de toute mission technique et économique de coopération bilatérale ou multilatérale que les Etats membres voudraient lui confier.

II- Cadre juridique

Les Etats membres sont liés par 4 conventions : i) convention relative au statut du fleuve Gambie, ii) convention portant création de l'OMVG, iii) convention relative au statut juridique des ouvrages communs et iv) convention relative aux modalités de financement des ouvrages communs.

Le 2 août 2008, le Conseil des ministres des états membres de l'OMVG a adopté la résolution n° 6/CM/35/B/G relative à l'adoption des conventions portant statut juridique des fleuves Kayanga/Geba et Koliba/Corubal. Ce projet de convention sera soumis à la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

III- Cadre institutionnel

III- 1 Organes d'exécution :

L'organisation institutionnelle de l'OMVG se présente comme suit :

- La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement

Elle est l'instance suprême de l'Organisation et définit la politique de coopération et de développement de l'Organisation. Elle prend les décisions concernant la politique économique générale de l'Organisation. Elle se réunit tous les deux ans.

- Le Conseil des Ministres

Il définit les opérations prioritaires d'aménagement des fleuves et le développement de leurs ressources. Le Conseil des Ministres définit le programme de travail de l'Organisation dont il approuve le budget et fixe les contributions des États membres. Il se réunit deux fois par an sur convocation de son Président. Le Conseil rend compte à la Conférence des Chefs d'état et de Gouvernement par l'intermédiaire de son Président en exercice.

- Le Secrétariat Exécutif

Il est l'organe d'exécution du programme de travail de l'Organisation. Il est dirigé par un Secrétaire Exécutif assisté actuellement de trois Directeurs : (i) Directeur des Études, de la Planification et de l'Infrastructure ; (ii) Directeur de l'Agriculture ; (iii) Directeur Administratif et Financier.

- La Commission permanente des Eaux

La commission permanente des eaux est chargée de définir les principes et les modalités de la répartition des eaux des fleuves sous juridiction de l'OMVG entre les États et entre les différents secteurs d'utilisation de l'eau : industrie, agriculture, transport.

La Commission est composée par les représentants des États membres de l'Organisation. Elle émet un avis consultatif à l'adresse du Conseil des Ministres.

III- 2 Problèmes Institutionnels

- Insuffisance de cadres dans quelques domaines technique et de documentation, d'où des recrutements en vue pour combler cette faiblesse ;
- Faible taux de recouvrement des cotisations des États membres qui entraînent parfois des difficultés dans la réalisation des projets ;
- Réunions régulières limitées au niveau du Conseil des Ministres, au moins une fois par an en Session budgétaire. Par souci d'économies, la Conférence des Chefs d'États est fixée en fonction des matières à soumettre ;
- La Commission Permanente des Eaux (CPE) ne pas opérationnelle,

Des efforts sont en cours en vue d'améliorer la situation de l'OMVG. A cet effet, une étude de restructuration de l'OMVG va démarrer au premier trimestre 2009 avec un financement de la Banque Islamique de Développement (BID).

IV- Programmes en cours

Cinq programmes majeurs sont en cours de préparation ou d'exécution:

- Programme de développement énergétique comprenant i) l'aménagement et l'équipement de 4 barrages et leurs centrales hydroélectriques à Sambagalou, Fello, Sounga - Saltinho et Gaoual et ii) interconnexion des réseaux de transport d'électricité des quatre États membres ;
- Schéma directeur d'aménagement et de développement intégré des bassins des fleuves Kayanga/Geba et Koliba/Corubal ;
- Projet de mise en valeur et de gestion de ressources naturelles en zones frontalières commune Sénégal, Guinée, Guinée Bissau et Gambie ;
- Etude du schéma hydraulique du fleuve Gambie et ;
- Construction et exploitation d'un pont routier sur le fleuve Gambie.

